

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2021**

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt et un à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard COVAREL, Maire.

Date de la convocation : 19 janvier 2021

PRESENTS : Christelle BATAILLER, Georges BUISSON-RIEUX, Elodie DOMINJON, Pascal DOMPNIER, Cécile ELIN, Frédéric FLORES, Nicolas LAMBERT, Roland MOLLARET, Aimie PASCHAL, Nathalie RONCO, Sébastien ROSSAT, Pascal SIBUE, Stéphane TRUCHET.

NOMBRE DE MEMBRES : ⇒ Afférents au conseil municipal : 15

 ⇒ En exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 14 - Procuration : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie RONCO

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 Décembre 2020.

Rajout à l'ordre du jour :

- Tarifs des remontées mécaniques
- Redevance du marché hebdomadaire pour la saison d'hiver 2020/21
- Demande d'ouverture d'un snack de vente à emporter
- Travaux susceptibles de bénéficier d'aides financières : Rénovation de l'école la Toussuire – Chapelle de la Rochette – Bâtiment de la Bise –
- Demande de subvention au département au titre de la prise en charge des dépenses liées au COVID19
- Mise en place du CCAS
- Projet de rénovation thermique des résidences de la commune

Vote : à l'unanimité

1 – Achat de terrain Route des Gorges – Champ l'Eriscal

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son échange téléphonique avec Mme Simone CARCEL au sujet de la vente d'une partie de ses parcelles n°316 pour 84 m² et n° 318 pour 272 m² située sur le chemin des Gorges.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, charge le Maire de continuer la transaction avec Mme CARCEL Simone.

Vote : à l'unanimité

2 – Lotissement de la Rochette

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par une convention d'intervention et de portage approuvée le 24 juillet 2019, la commune a demandé à l'EPFL d'acquérir les terrains à la Rochette pour le compte de la commune afin de réaliser un lotissement. Le point de cette opération a eu lieu cette après-midi. Nicolas LAMBERT réexplique le déroulement de l'opération qui aboutira à la réalisation de ce lotissement. L'EPFL continue les négociations avec les propriétaires pour l'achat de leurs parcelles et tient la collectivité informée au fur et à mesure.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, prend acte de ces informations et charge le maire de continuer à suivre les négociations avec l'EPFL.

Vote : à l'unanimité

3 – Coteau des Gentianes/Côte Ratel

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de M. Patrick PELLETIER, qui souhaite que la commune prenne en charge une partie des frais engagés concernant son recours en cassation auprès du Conseil d'Etat au sujet de l'aménagement du secteur « Côte Ratel ».

Vote : 13 contre – 1 abstention (Nathalie RONCO)

4 – Projet de réhabilitation d'un appartement communal « Aux Anselmes »

Pascal DOMPNIER, adjoint aux travaux, fait part de la nécessité de réhabiliter un logement communal situé au lieu-dit « Les Anselmes ». Cet appartement est inhabitable en l'état.

M. Eric VALET, maître d'œuvre a été chargé d'effectuer un estimatif des travaux qui s'élèvent à 49.071 € HT.

Une demande de soutien financier aura lieu auprès des organismes concernés.

Vote : à l'unanimité

5 – Projet de création d'un parking semi-enterré à la Toussuire

Pascal DOMPNIER présente au Conseil Municipal un devis d'étude pour un projet éventuel de création d'un parking semi-enterré à la Toussuire.

Cette étude s'élève à 4.800 € HT mais est nécessaire pour évaluer la possibilité de réaliser ce parking et d'estimer le nombre de places que pourrait contenir ce projet.

Vote : à l'unanimité

6 – Projet d'aménagement de la RD78 – DUP et Parcellaire – Etude d'impact – déclaration de projet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'opération relative au projet d'aménagement de la RD78 au chef-lieu de Fontcouverte. Il indique que le Commissaire enquêteur a rendu le 21 janvier 2021 un avis favorable avec une réserve non sur l'ensemble du projet mais sur la nécessité de réduire les nuisances causées à M. et Mme BOUTTAZ.

Le Conseil Municipal, prend en compte l'avis du commissaire enquêteur et charge le maire d'avancer sur ce projet.

Vote : à l'unanimité

7 - Projet d'adhésion à « L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne »

Monsieur le Maire rappelle l'accord de principe du Conseil Municipal du 16 décembre dernier au sujet de l'adhésion éventuelle de la commune à l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne. Après renseignement auprès de cet organisme, le montant de la cotisation s'élève à 24.500 €.

Le Conseil Municipal considérant l'adhésion élevée auprès de cette Association ne souhaite pas donner suite à cette cotisation.

Pour : Stéphane TRUCHET, Nicolas LAMBERT, Bernard COVAREL, Nathalie RONCO, Sébastien ROSSAT **Abstention** : Christelle BATAILLER – **Contre** : Georges BUISSON RIEUX, Elodie DOMINJON, Pascal DOMPNIER, Cécile ELIN, Frédéric FLORES, Roland MOLLARET, Aimie PASCHAL, Pascal SIBUE.

8 - Renouvellement de la convention d'adhésion au service intérim

Le Conseil Municipal valide le renouvellement de la convention d'adhésion au service intérim du Centre de Gestion de la Savoie. Cette adhésion permet à la collectivité la mise à disposition d'agents contractuels pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local.

Vote : à l'unanimité

9 - Projet d'avenant à la convention avec le Centre de Gestion relative à l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire

Le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention d'adhésion de la mission de médiation préalable mise en œuvre par le Centre de Gestion. La commune avait une convention valable du 01/04/2018 au 18/11/2020 dans le cadre d'un dispositif expérimental.

Ce dispositif est destiné à prévenir et à résoudre plus efficacement certains litiges pouvant intervenir entre les agents territoriaux et l'employeur.

Vote : à l'unanimité

10 - Projet de mandatement du Centre de Gestion de la Savoie afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **décide** de s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».
- **mandate** le Cdg73 afin de mener pour le compte de la commune de FONTCOUVERTE-LA TOUSSUIRE la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».
- **prend acte** que l'adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de gestion de la Savoie après nouvelle délibération.

Vote : à l'unanimité

11 -Projet de mandatement du Centre de Gestion de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- décide** de mandater le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour le compte de la commune, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.
- dit** que 11 agents CNRACL sont employés par la commune de FONTCOUVERTE-LA TOUSSUIRE au **31 décembre 2020**. Cet effectif conditionnera le rattachement de la commune à l'une des tranches du marché public qui sera lancé par le Cdg73.

Vote : à l'unanimité

12 - Personnel communal

Sébastien ROSSAT fait le compte rendu de la réunion du personnel qui a eu lieu avant la réunion du Conseil Municipal.

1) **Rencontre un peu tardive avec Elodie ROCHAT et Laura COMBAZ**, personnel de l'été afin de faire le point sur la période estivale passée et les perspectives de la prochaine saison. Remerciements en leur faveur pour l'aménagement notamment du chef-lieu. Les perspectives de la saison prochaine seront concentrées sur la Toussuire avec divers aménagements. Christelle BATAILLER sera leur interlocutrice. Une commission fleurissement est créée dont les membres sont les suivants : Aimie PASCHAL, Nathalie RONCO, Pascal DOMPNIER et Stéphane TRUCHET.

2) Prévision d'embauche de l'Agent de Surveillance de la Voie publique

La Commission du personnel au vu du contexte actuel décide de reporter l'embauche de l'ASVP à l'automne. La tâche « Taxe de séjour » est confiée aux services administratifs pour l'instant avec recherche sur les divers sites des locations.

13 - Concours de maisons fleuries

Un concours des maisons fleuries sera organisé par la commune afin de récompenser les actions menées par les habitants pour le fleurissement de leurs maisons fleuries. Des informations vous parviendront ultérieurement.

RAJOUT ORDRE DU JOUR

- **Tarifs des remontées mécaniques** : Le Conseil Municipal prend connaissance des tarifs de la saison 2021/2022 qui seront examinés en conseil syndical du SIVU des Grandes BOTTIERES.

- **Redevance du marché hebdomadaire pour la saison d'hiver 2020/21**

Le Conseil Municipal dit que les commerçants du marché de la Toussuire régleront leur adhésion au tarif prévu initialement c'est-à-dire 6 € le mètre linéaire.

Vote : à l'unanimité

- **Demande de Mme BERGOUGNOUX et de M. RENAUDIN gérant de LUNENZ EAU PARK** pour l'ouverture d'un snack de vente à emporter

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à cette ouverture.

Vote : Pour : Pascal DOMPNIER, Stéphane TRUCHET - **Abstentions :** Christelle BATAILLER, Bernard COVAREL, Elodie DOMINJON, Cécile ELIN, Sébastien ROSSAT, Aimie PASCHAL, Pascal SIBUE.

Contre : Nicolas LAMBERT, Frédéric FLORES, Roland MOLLARET, Nathalie RONCO, Georges BUISSON-RIEUX

- **Demande de subventions pour des travaux susceptibles d'aides financières**

Le Conseil Municipal valide les demandes de subventions suivantes :

Ecole de la Toussuire : Réhabilitation du bâtiment

Chapelle de la Rochette : ravalement de façade et chenaux

Fonds d'urgence COVID19 : dépenses réalisées par la commune relatives au COVID19

Bâtiment de la Bise : rénovation énergétique du bâtiment

Vote : à l'unanimité

- **Mise en place du Centre Communal d'Action Sociale**

Le Conseil Municipal décide de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Vote : à l'unanimité

Le Conseil Municipal désigne les représentants au conseil d'administration du CCAS comme suit : Christelle BATAILLER, Cécile ELIN, Nathalie RONCO et Aimie PASCHAL.

Vote : à l'unanimité

- **Projet de rénovation thermique des résidences de la Commune**

Stéphane TRUCHET informe les membres du Conseil Municipal du projet de rénovation thermique des résidences de la commune. Le Conseil Municipal avait soutenu ce projet favorablement par délibération du 19 Août 2020.

Afin d'avancer sur ce projet, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la participation financière de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'apporter 20.000 € d'aide financière à ce projet.

Vote : à l'unanimité

Questions et informations diverses.

TESTS COVID 19 : Aimie PASCHAL donne des informations sur le centre de Test COVID 19 mis en place à La Toussuire depuis le 17 décembre 2020 par la société ROUX-AMBULANCES. 300 tests ont été réalisés dont 65 % de socio pro et 35 % de personnes extérieures (vacanciers, résidents sur la commune etc...)

Aimie PASCHAL rappelle que les gestes barrières en général restent indispensables au vue de la montée des personnes hospitalisées.

- **Appartement communal**

L'appartement situé au-dessus de l'école au chef-lieu sera libre mi-avril 2021. Le loyer sera de 500 €

Vote : à l'unanimité

Levée de la séance 20h30

Le Maire,



Bernard COVAREL

